



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le code de l'Éducation et en particulier l'article L954-3 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré
- Vu la délibération du conseil académique restreint du 14/03/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Gestion, de la composante IUT de Roanne est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2024 :

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

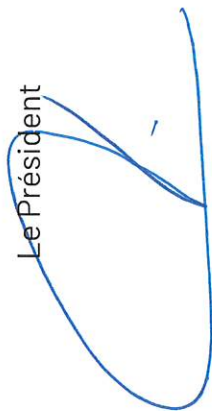
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mr	CHARNET	Ludovic	PRCE HC	IUT ROANNE - SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES 1100
Mme	EYRAUD	Jessica	PRAG CN	IUT ROANNE - ECONOMIE GESTION 8010
Mr	MOUHLI	Karim	MCF CN	IAE ST ETIENNE - CNU 06

Mr	MOUSSIERE	Laurent	PRCE CN	IUT ROANNE - MATHS 1300
Mme	HURTELLE	Isabelle	PRAG CN	IUT ROANNE - MATHS 1300
Mme	LE PONTOIS	Sandrine	MCF CN	IUT ROANNE - CNU 06
Mme	LATUILLIERE	Valérie	PRAG CE	IUT ROANNE - ECONOMIE GESTION 8010

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 22/03/2024

Le Président



Florent PIGEON

